

DÉCRET N° 2021 – 030 DU 20 JANVIER 2021

portant nomination au Ministère de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-389 du 29 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 janvier 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique dans les fonctions ci-après :

- Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité Publique de l'Atacora et de la Donga
monsieur **Jacques SAMBIENI**
- Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité Publique de l'Atlantique et du Littoral
monsieur **Kossi SEDOHOUN**
- Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du Borgou et de l'Alibori
monsieur **Saliou Babliba KODA**

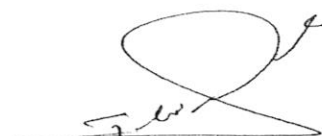
- Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du Mono et du Couffo
monsieur **Roger DONOU**
- Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité Publique de l'Ouémé et du Plateau
monsieur **André OKOUNDE**
- Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du Zou et des Collines
monsieur **Séraphin ZOGO**

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 janvier 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MISP 2 – AUTRES MINISTERES 22 – SGG 4
– INTERESSES 6 – JORB 1.